

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2305

Artikel: La Suisse bégaie face à l'Europe. Partie 1, Les attermoiments helvétiques face à l'Europe sont largement le fait d'un Conseil fédéral dont le manque de détermination ouvre la porte à toute sorte de protectionnismes

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse bégaie face à l'Europe (1/2)

Les attermoissements helvétiques face à l'Europe sont largement le fait d'un Conseil fédéral dont le manque de détermination ouvre la porte à toute sorte de protectionnismes

Jean-Daniel Delley - 07 novembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37749>

La gestion du dossier européen par le Conseil fédéral s'apparente à une valse-hésitation. Le gouvernement semble tout faire pour éviter de franchir le pas décisif. Quand la résolution de l'exécutif fait défaut, les acteurs politiques et sociaux s'en donnent à cœur joie pour créer une cacophonie qui affaiblit le pays.

Le refus d'adhérer à l'Espace économique européen en 1992 a isolé la Suisse du grand marché et a ouvert une période de stagnation économique et de chômage. Dix ans plus tard, les [premiers accords bilatéraux](#) ouvrent la porte à certains secteurs de ce marché. Rappelons que, jusqu'en 2006, le Conseil fédéral vise à terme l'adhésion à l'Union européenne - une décision de principe prise en 1992 déjà.

Pour l'UE, les accords ne représentent qu'une étape intermédiaire. Mais lorsque la Suisse retire officiellement sa demande d'adhésion, Bruxelles ne se satisfait plus de cette relation instable et complexe; elle exige un nouvel accord (accord institutionnel) qui inscrive les relations de la Suisse avec l'Europe dans un cadre institutionnel clair, à même notamment de régler les différends éventuels entre les parties.

Chantage européen ou tergiversations helvétiques?

Aujourd'hui, du côté helvétique, on entend couramment parler d'une pression, voire d'un chantage de Bruxelles nous intimant d'accepter ce nouveau cadre juridique, sans quoi nous nous verrions refuser tout nouvel accord. C'est juste, sauf que [l'idée](#) a été évoquée tout d'abord par la Suisse dès la fin des années 1990 afin d'écarter l'option de l'adhésion.

Les négociations débutent en 2013 pour aboutir en 2018 à un [projet d'accord institutionnel](#). Le Conseil fédéral, même s'il annonce un soutien de principe, ne fait que prendre connaissance du

texte. En réalité, une majorité de ses membres refusent de signer l'accord qu'il soumet à une procédure de consultation.

La riposte de Bruxelles face à cette tergiversation ne se fait pas attendre: fin de l'équivalence boursière. Soit dit en passant, cette mesure de rétorsion aurait fait l'objet d'un examen de proportionnalité par le tribunal arbitral prévu par l'accord !

La votation prévue sur l'initiative de l'UDC, dite de limitation de l'immigration, aura permis de reporter une nouvelle fois toute décision. En effet l'acceptation de cette proposition aurait signé la fin de la libre circulation et enterré l'accord institutionnel.

Le rejet de l'initiative en septembre dernier aurait dû enfin permettre de clore rapidement ce dossier. Seul restait à éclaircir les trois points litigieux (protection des salaires, aides publiques et directive sur la citoyenneté européenne). Bruxelles s'était dit prêt à discuter «*dans le respect de la lettre et de l'esprit de l'accord*». Mais depuis lors [tout se délite](#).

Obstination fédérale

Les syndicats et l'USAM rappellent que le dispositif actuel de protection des salaires reste une ligne rouge à ne pas dépasser. Et de revendiquer un [nouvel accord](#) excluant ce chapitre. Pour le [président](#) du PSS, un échec ne serait pas «*la fin du monde*». Son nouveau co-président Cédric Wermuth imagine des propositions aptes à assouplir la position de l'UE: une offre suisse plus substantielle au fonds de cohésion et au fonds Corona.

Pour le conseiller aux États Bischof (PDC), la reprise dynamique du droit européen tel que prévue par l'accord institutionnel et le rôle de la Cour de justice européenne posent un sérieux

problème de souveraineté. Quant à Petra Güssi, présidente du PLR, elle veut tout simplement biffer la directive sur la citoyenneté européenne inscrite dans l'accord. Pour sa part l'ancien conseiller fédéral Schneider-Ammann, au-delà des trois points à éclaircir, voit dans ce texte une inacceptable perte de souveraineté.

Et même l'administration fédérale concocte des contre-propositions dites d'immunisation: protection des salaires et droit des citoyens européens relèveraient du seul droit suisse. Seuls le parti vert-libéral et l'organisation patronale *economiesuisse* persistent dans leur soutien à l'accord.

Bref, la Suisse étale ses désaccords au sujet d'un traité longuement négocié et que Bruxelles n'est

pas prêt à remettre en cause, comme l'UE l'a clairement exprimé. Dans cette affaire, le Conseil fédéral porte une lourde responsabilité. Il n'a jamais suffisamment montré l'intérêt vital de cet accord institutionnel, pas plus qu'il n'en a expliqué les différents aspects.

Son refus de piloter ce dossier de manière active a laissé libre cours à toutes les interprétations et à tous les fantasmes des acteurs sociaux et politiques qui reflètent d'ailleurs souvent de purs réflexes protectionnistes au service d'intérêts particuliers.

La lecture attentive du texte aujourd'hui décrié, tout comme le rappel des enjeux permettent pourtant une évaluation plus sereine et positive. À suivre.

Des lobbies et du gaz

Alors que se bouclent les négociations sur les possibilités d'accès au Palais fédéral par les défenseurs d'intérêts, le lobby du gaz resurgit

Yvette Jaggi - 10 novembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37766>

À la faveur de sa session spéciale de rattrapage, le Conseil national a réglé définitivement le sort d'une initiative parlementaire déposée cinq ans et cinq mois plus tôt par le conseiller aux États Didier Berberat (PS/NE), sur les lobbyistes. À dire vrai, le projet initial avait été tellement déformé depuis lors que même ses défenseurs l'ont adopté pour l'honneur plutôt que par conviction.

Cinq ans pour dire non

L'objet du démontage: la réglementation de l'accès des lobbyistes au Palais fédéral. [Didier Berberat](#) voulait que ces défenseurs d'intérêts particuliers doivent obtenir une accréditation, figurer dans un registre public établi et tenu à jour par les services du parlement. Ils seraient également tenus de signaler chaque mandat ainsi que, le cas échéant, leurs employeurs. Sous peine de sanction suite à des violations ou

détournements de ces règles.

Tandis que les Chambres se renvoyaient l'initiative, les 246 élus se voyaient, eux, contraints à un premier effort de transparence. Un nouveau règlement leur imposait de signaler les intérêts liés à leurs activités professionnelles ou à leurs divers engagements, lucratifs ou non. Il leur accorde le droit de remettre un badge à deux personnes de leur entourage - assistant parlementaire ou porte-parole d'un groupe d'intérêt.

Le [registre des intérêts](#) est disponible sur Internet. Il constitue une source d'informations utiles pour comprendre les motivations de certaines interventions. Utiles aussi à l'organisation Lobbywatch pour tenir ses registres à jour.

L'an dernier, les deux Conseils étaient entrés en